



## SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES Bassin du Beuvron

Vendredi 16 décembre 2016  
Salle des fêtes de Bracieux

### DOSSIER DE PRESSE

La signature du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du bassin du Beuvron le 16 décembre 2016 marquera le démarrage d'un programme d'actions d'une durée de 5 ans en faveur d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau pour atteindre le bon état écologique des eaux.



#### **Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron :**

Daniel DESROCHES (Président),  
Marcelline CHARPENTIER (Animatrice CTMA),  
02.54.46.49.67





## ELEMENTS DE COMPREHENSION

- Communiqué de presse
- Déroulement de la cérémonie
- Qu'est-ce qu'un contrat territorial milieux aquatiques ?
- Bassin versant du Beuvron : caractéristiques et enjeux
- Contrat territorial milieux aquatiques : programme d'actions 2016-2021
- Plan d'accès



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) est l'aboutissement d'un long travail d'étude et de concertation. Les élus locaux, les services de l'Etat, le Conseil Régional, les Conseils Départementaux et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne se sont associés pour définir et élaborer une politique de gestion des rivières conciliant les besoins des usagers et une gestion durable des milieux naturels.

Le CTMA fait suite à 20 années d'actions en faveur des milieux aquatiques. Le premier Contrat de Restauration et d'Entretien initié en 1999 consistait essentiellement à l'intervention sur la végétation des berges des cours d'eau. On est passé ensuite à une dimension plus globale de la gestion des cours d'eau avec le Contrat de Bassin en intégrant la réhabilitation des réseaux et stations d'épuration. Le prochain CTMA amène le Syndicat à centrer ses efforts sur les milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) et notamment la problématique de morphologie des cours d'eau.

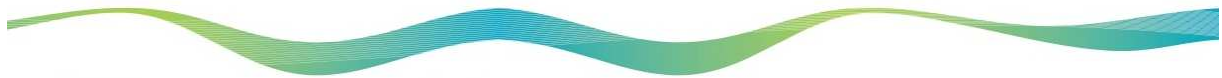
La mise en œuvre du programme d'actions opérationnelles se décline en 8 thématiques :

- Réduction de l'encombrement du lit,
- Amélioration de la diversité des habitats aquatiques,
- Réduction du colmatage,
- Lutte contre les espèces envahissantes,
- Restauration de la végétation rivulaire,
- Restauration de la continuité écologique,
- Protection des biens et des personnes,
- Suivi, études, communication.

Le contrat sera porté par le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron et les 8 syndicats de rivières qui le constitue. Le Conservatoire des Espaces Naturels de Loir-et-Cher ainsi que des propriétaires privés et quelques communes constituent les autres maîtres d'ouvrages.

Le coût prévisionnel du contrat s'élève à 4 687 789 € avec une aide prévisionnelle de :

- 54% Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- 14% Conseil Régional du Centre Val de Loire,
- 1.39 % Conseil Départemental du Loiret.



## DEROULEMENT

Animation de la séance : *Daniel Desroches*

A partir de 16h45 – Accueil des participants

Message de bienvenue – *Francis Guillot, Maire de Bracieux,*

### Discours et allocutions

17h15 – Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron – Présentation des grandes actions du Contrat Territorial Milieux Aquatiques – *Daniel Desroches, Président du SEBB,*

17h30 – Agence de l'Eau Loire-Bretagne – *Martin Gutton, Directeur Général,*

17h40 – Conseil Régional Centre-Val de Loire – *Benoît Faucheux, Vice-Président du Conseil Régional*

17h50 – Conseil Départemental du Loiret – *Gérard Malbo, Vice-Président du Conseil Départemental*

18h00 – Signature

18h15 – Remise de l'insigne d'Officier de l'Ordre National du Mérite Agricole à M. Desroches par *M. Guillot, Maire de Bracieux et Mme Gourault, Vice-Président du Sénat et Sénatrice de Loir-et-Cher*

18h30 – Buffet de clôture

La presse est invitée à toute la séance.

### *Qui est invité à cette cérémonie ?*

- *Les élus des collectivités du bassin versant : Pays, Communautés de Communes et d'Agglomération, Communes, Syndicats de rivières, etc.*
- *Les partenaires technico-financiers : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Régional Centre Val de Loire, Conseils Départementaux du Loiret, de Loir-et-Cher et du Cher,*
- *Les services de l'Etat : DREAL, DDT, ONEMA,*
- *Les associations locales de pêche et de protection de la nature,*
- *Les représentants du monde agricole.*



## Qu'est-ce qu'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques ?

**C'est un outil contractuel de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui permet aux acteurs locaux de définir un programme d'investissements pluriannuels et multithématiques dont les objectifs visent à améliorer la qualité de l'eau, à valoriser le milieu aquatique et à gérer de manière équilibrée et durable la ressource en eau.**

Le CTMA rassemble les acteurs de la gestion de l'eau sur un même bassin versant autour d'un objectif commun de préservation des milieux aquatiques.

Les investissements programmés dans un CTMA s'attachent à répondre en outre aux obligations réglementaires françaises (Loi sur L'Eau) et Européennes (Directive cadre sur l'eau, etc.).

### Que contient un Contrat Territorial Milieux Aquatiques ?

Le programme d'actions du Contrat est défini à partir de la réalisation d'un diagnostic du territoire et d'une importante concertation avec les acteurs de la gestion de l'eau du bassin versant.

Le programme d'actions tient compte des spécificités locales, des capacités techniques du territoire, des capacités d'investissement et des obligations réglementaires.



## LE BASSIN VERSANT DU BEUVRON

### Caractéristiques et enjeux

Le Beuvron est une rivière française des départements du Loir-et-Cher, du Loiret et du Cher et un affluent rive gauche de la Loire, au sud de Blois.

Long d'environ 115 km, le Beuvron prend sa source à 160 mètres d'altitude sur la commune de Coullons dans le Loiret et se jette dans la Loire à Candé-sur-Beuvron dans le Loir-et-Cher. Son bassin versant s'étend sur 2193 km<sup>2</sup> et sur 79 communes.

Le réseau hydrographique est composé de 1028 km de cours d'eau répartis en 249 affluents donc les principaux sont :

- En rive gauche, d'aval en amont : la Bièvre, le Conon, la Bonneure, le Néant, la Guide et le Surget,
- En rive droite : le Cosson (principal affluent du Beuvron se jetant dans le Beuvron un kilomètre avant sa confluence avec la Loire), le Balletan, la Tharonne, le Chicandin et la Gravotte.

Le diagnostic du territoire a été effectué selon la méthode REH : Réseau d'évaluation des Habitats. Cette méthode a été utilisée pour déterminer la qualité de l'eau dans la cadre de la Directive Cadre sur l'Eau.

Un écosystème aquatique est l'association de deux composantes :

- Le biotope, c'est-à-dire le milieu physique caractérisé par la qualité de l'eau et des habitats aquatiques,
- La biocénose qui est l'ensemble des êtres vivants qui peuplent cet écosystème.

Les espèces qui peuplent le milieu aquatique sont dépendantes de la qualité de l'habitat. Lorsque l'habitat est dégradé (lorsque la qualité de l'eau est mauvaise ou lorsque le lit est uniforme), des espèces sensibles vis-à-vis de la qualité du milieu peuvent disparaître et d'autres, moins exigeantes apparaître ou se développer de façon anormale.

La méthode REH permet d'évaluer les caractéristiques hydro-morphologiques des rivières et par conséquent la qualité des habitats.

Actuellement, aucun compartiment du REH n'atteint les objectifs de bon état écologique. Les cours d'eau ont été fortement dégradés par les curages et recalibrages qui ont eu lieu par le passé. Ces travaux ont eu pour conséquence la disparition des habitats aquatiques mais aussi une diminution de la capacité d'autoépuration des cours d'eau. La présence de nombreux ouvrages hydrauliques ainsi que de nombreux plans d'eau sont des facteurs aggravants ne permettant pas aux espèces aquatiques d'assurer leur cycle biologique.





# LE CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES

## Programme d'actions 2016-2021

Le programme d'actions 2016-2021 regroupe les actions jugées prioritaires et répondant à deux conditions :

- Un coût financier de travaux supportable pour la collectivité,
- Des actions qui permettent un gain écologique rapide et significatif après leur réalisation.

Le programme d'actions d'un montant total de 4 687 789 € TTC comprend les actions suivantes :

- **Réduction de l'encombrement du lit**
  - Embâcles et obstacles dans le lit à retirer ou à fixer (348 000€) sur l'ensemble du linéaire des cours d'eau,
- **Améliorer la diversité des habitats aquatiques** : les secteurs de cours d'eau ayant fait l'objet de travaux hydrauliques ont été prioritaires. Les critères de priorisation sont : en amont des ouvrages effacés ou des secteurs très altérés ou des secteurs qui présentent les potentialités d'accueil de la vie aquatique les plus intéressants.
  - Renaturation légère du lit : diversification des habitats (575 585 €),
  - Renaturation lourde : recharge en granulats (44 055 €),
  - Renaturation lourde : réduction de section (316 598 €),
- **Réduction du colmatage**
  - Abreuvoirs et clôtures à aménager (16 200 €),
- **Lutte contre les espèces envahissantes**
  - Lutte contre les espèces envahissantes aquatiques (144 000 €),
  - Lutte contre les plantes envahissantes de berge (30 000 €),
  - Lutte contre la Grenouille taureau (programme LIFE) (360 000 €),
- **Restauration de la végétation rivulaire**
  - Travaux sur la ripisylve : entretien et restauration (505 600 €),
- **Fonctionnalité du lit majeur**
  - Amélioration de la fonctionnalité des zones humides (restauration 139 791 €, entretien 43 200 €),

- **Restauration de la continuité écologique**
  - Aménagement des ouvrages classés en liste 2 pour la continuité (771 000 €),
  - Franchissement piscicole de petits ouvrages (112 800 €),
  - Ouvrage de franchissement à remplacer par un pont cadre ou une passerelle (36 000 €),
  - Effacement total ou partiel d'un ouvrage (92 400 €),
  - Création d'une rivière de contournement d'ouvrage ou de plan d'eau (126 800 €),
  
- **Protection des biens et des personnes**
  - Restauration des berges et des milieux aquatiques (47 400 €),
  
- **Etudes, suivi, communication**
  - Etude bilan et étude avant-projet (84 000 €),
  - Les indicateurs de suivi des actions (66 960 €),
  - Communication (43 200 €),
  
- **Animation du contrat territorial :**
  - Postes de technicien, d'animatrice et de secrétaire (784 200 €).

Le financement du programme est le suivant :

- **Agence de l'eau Loire-Bretagne** : 2 515 473 € soit 54 %,
- **Région Centre Val de Loire** : 745 012 € soit 14%,
- **Conseil Départemental du Loiret** : 62 966 € soit 1.39%,
- **Maitres d'ouvrages** : 1 364 338 € soit 29% dont
  - **SEBB et Syndicats de rivières** : 1 311 300 €,
  - **Maitres d'ouvrages privés** : 43 360 €,
  - **CEN41** : 3 478 €,
  - **Communes** : 6 200 €.



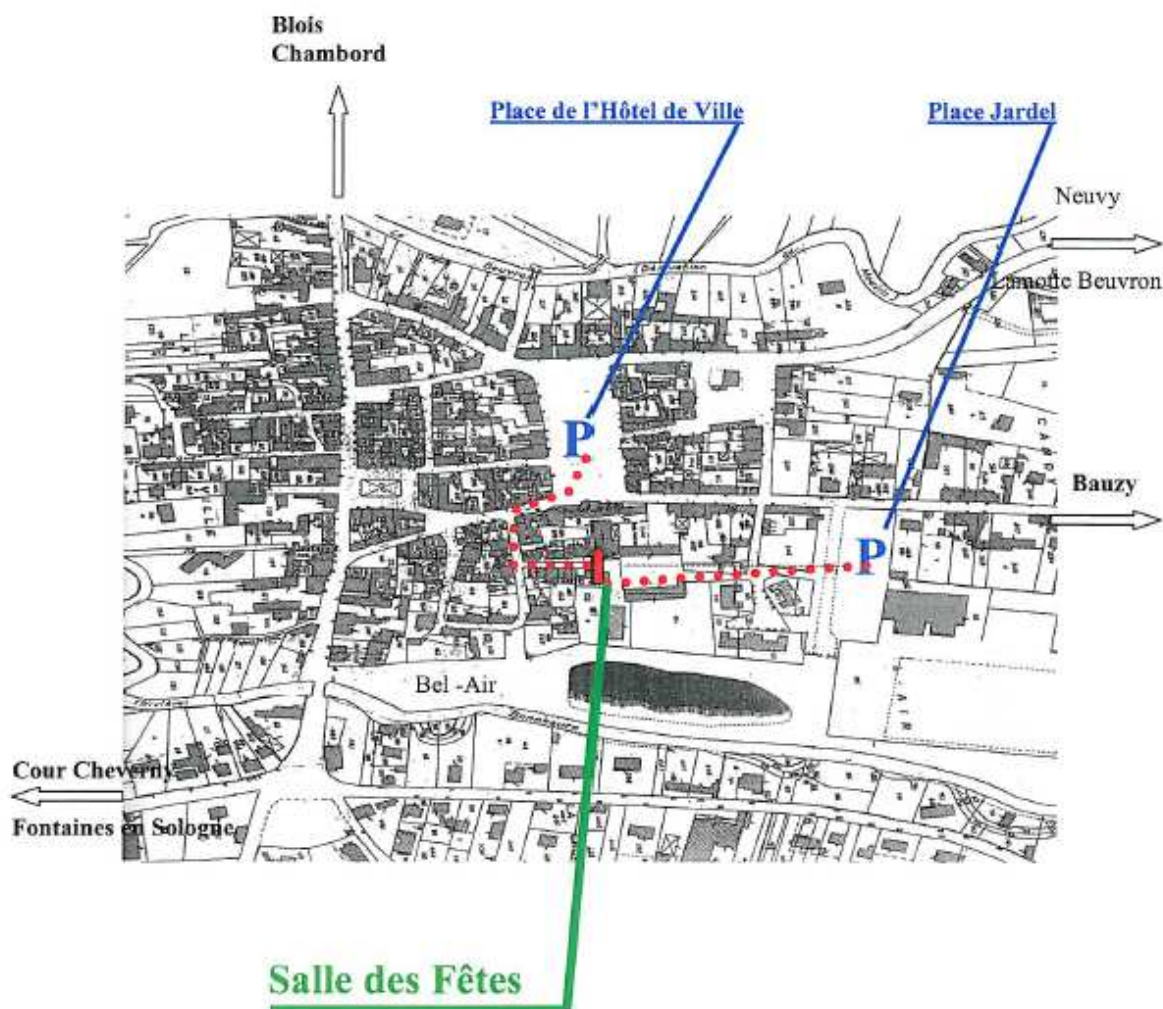
# PLAN D'ACCES

## Salle des fêtes de Bracieux

### Plan d'accès et des Parkings de la salle de Fête de Bracieux

7, Impasse de la Tréfilerie Tel : 02 54 46 08 14

*Pour vous rendre à la Salle des Fêtes laissez votre voiture soit place de l'Hôtel de Ville  
Soit Place Jardel puis se rendre à pieds à la salle.*



Pour le retour pensez à prendre une lampe de poche l'éclairage public s'éteint à 22 h 00